

Le Dénombrement des colonies en Wallonie : **Pourquoi et comment ?**

Le dénombrement, une obligation européenne ...

Annuellement, l'Union Européenne alloue une enveloppe budgétaire à l'apiculture pour chacun de ses États Membres, afin de développer et sauvegarder le secteur apicole dans l'Union Européenne. Cette enveloppe allouée **dans le cadre du Programme Apicole Wallon (PAW)** est directement dépendante du nombre de colonies déclarées en Région wallonne par les apiculteurs. Ce nombre est déterminé via la campagne annuelle de dénombrement des colonies, coordonnée par les 4 acteurs impliqués dans la coordination du Programme Apicole Wallon, à savoir le CARI, ARISTA, Mellifica et l'UFAWB.

Le financement perçu est proportionnel à la taille du cheptel wallon communiqué. Plus il est complet, plus l'enveloppe est importante.

... mais pas uniquement : c'est aussi une évaluation de santé du secteur

Ce dénombrement annuel des ruches permet d'établir un état des lieux annuel du cheptel. Cet état de lieux comporte plusieurs objectifs au bénéfice de tout apiculteur :

- constater l'évolution positive ou négative du cheptel à l'échelle wallonne
- constater l'impact de certaines actions/mesures d'aide mises en place
- indiquer si des problèmes existent dans une région particulière (sanitaire ou autres...)

Pour cela, nous avons besoin de votre aide et de vos données :

Le succès du programme dépend directement de votre participation à ce dénombrement, outre le fait qu'il soit obligatoire. Vous pouvez déclarer vos ruches soit directement au lien ci-dessous en tant qu'apiculteur professionnel, soit auprès de vos fédérations/sections et associations apicoles ou organismes assimilés.



Aidez-nous, et connectez-vous au lien ci-dessous ou scanner ce QR-code :

<https://www.wallonie.be/fr/demarches/participer-au-denombrement-des-ruches-en-wallonie>

Ce dénombrement est rendu anonyme. Nous recueillons les informations relatives à l'identité des apiculteurs uniquement dans le but de :

- valider les données (pas de doublons entre structures)
- pouvoir orienter les aides du programme vers les apiculteurs (localisation géographique)
- faciliter nos contacts dans le cadre du programme, le cas échéant
- pouvoir bénéficier des réductions ou gratuité aux revues apicoles et autres actions

Nous signalons que ces données n'ont aucun but de contrôle, il s'agit de données qui seront strictement privées et non communiquées en dehors de ce contexte.

La seule donnée finale communiquée publiquement et à l'UE est la somme du cheptel wallon.

Pour aller plus loin :

www.cari.be ; www.aristabeereseearch.org ; www.mellifica.be ; <https://agriculture.wallonie.be/miel> ; https://agriculture.ec.europa.eu/farming/animal-products/honey_fr